

PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DE SEINE-ET-MARNE

Bulletin d'information
N°2 : novembre 2022

SOMMAIRE :

- Page 1 – Le mot de la CSSM
- Page 2 et 3 – Les pilotes se remobilisent !
- Page 4 et 5 – Les modalités de mise en œuvre opérationnelle du PTSM
- Page 6- Contractualisation avec l'ARS

Le mot de la CSSM

Suite au renouvellement du Conseil Territorial de Santé, la nouvelle commission spécialisée en santé mentale (CSSM) s'est réunie à la DD-77 de l'ARS le 8 juillet 2022.

Lors de cette commission et suite à nos candidatures j'ai l'honneur d'avoir été élue Présidente et Monsieur Hubert Peigne Vice-Président.

Un retour a été fait sur l'important travail accompli ces cinq dernières années pour élaborer le diagnostic partagé en Seine-et-Marne et arrêter le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

La réalisation de plusieurs actions du PTSM, en dépit des vagues successives de la Covid, montre que le territoire a su rester dynamique et mobilisé pour la santé mentale malgré les fortes contraintes liées à la pandémie :

- Création d'un guide départemental du handicap psychique
- Création d'équipes mobiles médico-sociales et pédo-psychiatriques en lien avec l'ASE
- Ouverture en mars 2021 de « Ado Sud 77 », antenne Sud de la Maison Départementale des Adolescents
- Développement de la consultation migrants du GHSIF
- Réalisation d'une étude pour recenser les postes médicaux en établissement et services médico-sociaux

En 2022, le PTSM a continué de se concrétiser avec la sélection par l'ARS Ile de France du dossier déposé par le GHSIF dans le cadre de l'appel à projet pour la labellisation de huit plateformes territoriales de réhabilitation psycho-sociale.

L'ambition de ce projet est de relier cinq établissements sanitaires (trois centres hospitaliers généraux, une association et une clinique), cinq organismes médico-sociaux et l'UNAFAM autour de la réhabilitation des patients qu'ils suivent.

Cette ambition illustre pleinement ce que porte le PTSM : une intense collaboration plurisectorielle et pluridisciplinaire autour du projet individualisé du patient.

L'arrivée en juillet 2022 de la coordonnatrice du PTSM va permettre de soutenir la dynamique actuelle en structurant le déploiement du PTSM et en mobilisant les pilotes volontaires pour mettre en oeuvre de nouvelles actions.

La CSSM s'est réunie le 21 septembre 2022 pour notamment déterminer les modalités de la mise en œuvre opérationnelle du PTSM et le contenu de la contractualisation entre notre territoire et l'ARS Ile-de-France. Vous en trouverez dans cette newsletter une présentation.

Comptant sur vos idées et votre implication pour poursuivre les avancées dans le champ de la santé mentale apportées par notre PTSM,

La Présidente de la CSSM, Catherine Virevialle

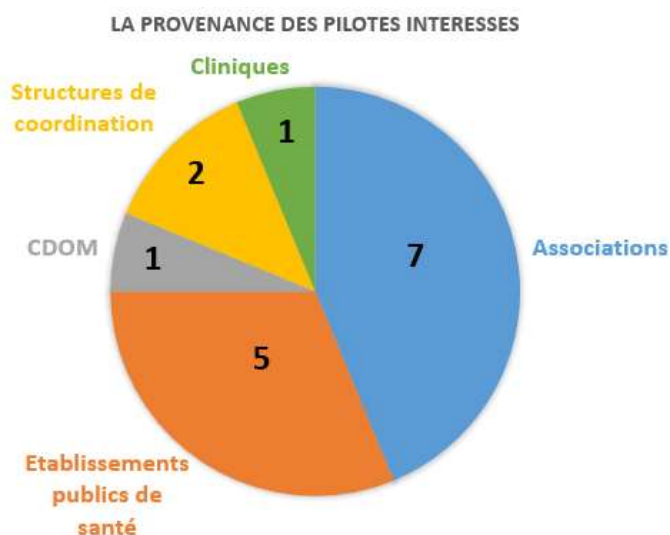
Les pilotes se remobilisent !

Les pilotes du PTSM qui ont participé à élaborer le diagnostic territorial et le projet de santé mentale ont été recontactés après la crise Covid par la coordonnatrice départementale.

Nb d'actions et sous actions	Thématiques	Actions qui suscitent l'intérêt de pilotes	Actions pour lesquelles l'ancien pilote n'a pas répondu après une à deux relances par mail ou téléphone	Actions pour lesquelles l'ancien pilote est parti ou se désengage faute de temps	Actions pour lesquelles il n'y a pas encore eu de pilote identifié
12	Actions transversales	5	1	3	3
8	Ressources humaines	3	1	4	0
8	Premiers recours/Urgences	4	4	0	0
8	Précarité	2	0	0	6
4	Réhabilitation psychosociale	4	0	0	0
5	Personnes âgées	1	3	1	0
8	Addiction	2	3	1	2
7	Enfants/adolescents	2	1	2	2
6	Implication des usagers	4	1	0	1
66	9	27	14	11	14
		41%	21%	17%	21%

Les résultats de cette relance sont très encourageants. En septembre 2022 27 actions sur 66 suscitent l'intérêt de pilotes.

Les 16 pilotes intéressés proviennent de divers horizons. Ils s'intéressent à une ou plusieurs actions.



Un atelier a réuni les pilotes le 4 novembre 2022 à la direction départementale de l'ARS à Lieusaint.

La coordonnatrice du PTSM et la cellule santé mentale de la direction départementale de l'ARS ont animé un échange autour de la définition du rôle des pilotes et de la structuration institutionnelle du PTSM.

Les pilotes ont été encouragés à travailler leurs actions en petits groupes pour les mettre à jour et élaborer leur plan d'action.

LISTE DES PILOTES ET DE LEURS ACTIONS :

Actions	Pilotes du PTSM mobilisés
<u>Addicto</u> : Développer le dispositif national Pré psy contact qui facilite les liens CSAPA et CMP	Laetitia Augereau, directrice CSAPA APS
<u>Addicto</u> : formations croisées entre acteurs de l'addicto et SAMSAH	Nejib Gasmi, Directeur de Addictions France 77 (ex ANPAA)
<u>Ados</u> : Déploiement des MDA et de nouvelles structures d'accueil	Sabine Daveau psychologue sur la MDA Sud
<u>Ados</u> : Recenser et diffuser l'offre existante en matière de prise en charge des psycho traumatismes	Magali Tassery et Emilie Carpentier, Clinique du Pays de Seine
<u>Implication des usagers</u> : Faire vivre le groupe de pairs-aidants du 77	Sandrine Griffi de la MDPH
<u>Personnes âgées</u> : développer des plates-formes de répit pour les aidants	Sandrine Simon PAT Fontainebleau
<u>Personnes âgées</u> : développer plates-formes de répit pour les aidants. <u>Implication des usagers</u> : développer des enquêtes quality rights	Alain Monnier UNAFAM
<u>Personnes âgées</u> : Inclure la santé mentale dans les dispositifs d'appui à la coordination et élaborer le parcours du trouble du comportement chez la personne âgée	Solène Thiebault, cheffe de projet territorial DAC Nord et Sylvie Laine directrice de la DAC Sud
<u>Précarité-migrants</u> : renforcer la présence des psychologues et des IDE psy au sein des centres d'hébergement avec interprétariat.	Gérard Placet, association Equalis de lutte contre la précarité
<u>Réhabilitation</u> : développer l'habitat diffus et <u>Participation usagers</u> : développer les GEM	Stéphanie Marchand Pacton, Directrice Amis de l'Atelier pôle 77 sud
<u>Réhabilitation</u> : Améliorer les parcours des usagers des ESMS vers l'inclusion en développant les habitats hors les murs	Sabrina HIDJEB, directrice SAMSAH et FAM des Amis de l'Atelier
<u>RH</u> : Recenser les ETP de psychiatres et médecins généralistes pourvus et non pourvus en ESMS dans le 77	Serge Le Foll, directeur plate-forme des Amis de Germenoy et Isabelle Delaquis, DIH
<u>RH</u> : Diffuser les dispositifs d'aide à l'installation des orthophonistes	Solène Thiebault, cheffe de projet territorial DAC Nord
<u>1er recours et urgence</u> : Coordonner interventions en cas de crise de la police, des pompiers et du SAMU	Dr Belkhodja Urgences du site de MLV GHEF
<u>1er recours et urgences</u> : promouvoir le développement des IPA en psychiatrie	Hélène Thepharat cadre de santé secteur pédopsychiatrie Coulommiers GHEF
<u>1er recours et urgences</u> : Création d'un poste partagé CUMP/urgences pour la régulation des situations relevant de la psychiatrie	Dr Diego Abarrategui chargé de mission au SAMU GHSIF
<u>1er recours et urgences</u> : Accès aux soins somatiques des personnes avec troubles psychiques chroniques	Isabelle Delaquis DIH

Modalités de la mise en œuvre opérationnelle du PTSM

I La communication autour des avancées du PTSM :

Les avancées du PTSM feront l'objet d'une communication régulière par le biais de newsletter. Afin de rendre plus lisibles les avancées et le chemin restant à parcourir, la CSSM propose d'appréhender les 9 thématiques et les 66 actions et sous-actions du PTSM par classe d'âge.

Il s'agira de se demander quelles sont les progrès apportés par le PTSM pour les publics suivants :

- Enfance/adolescence : groupe subdivisé en sous-groupes de 0-5 ans, 6-11 ans et 12-17 ans
- Age adulte : groupe subdivisé en sous-groupes de 18-25 ans et 26-65 ans
- Personnes âgées à partir de 66 ans

Ces subdivisions de groupe sont proposées car ces tranches d'âges ne mobilisent pas les mêmes acteurs et ont souvent des problématiques spécifiques.

Les actions transversales sont considérées comme des outils au service de l'amélioration de soin de ces classes d'âge. Elles restent parties intégrantes du PTSM et sont mobilisées par les groupes de travail selon les besoins identifiés (IPA, télémédecine, cartographie, implication des usagers, destigmatisation etc.).

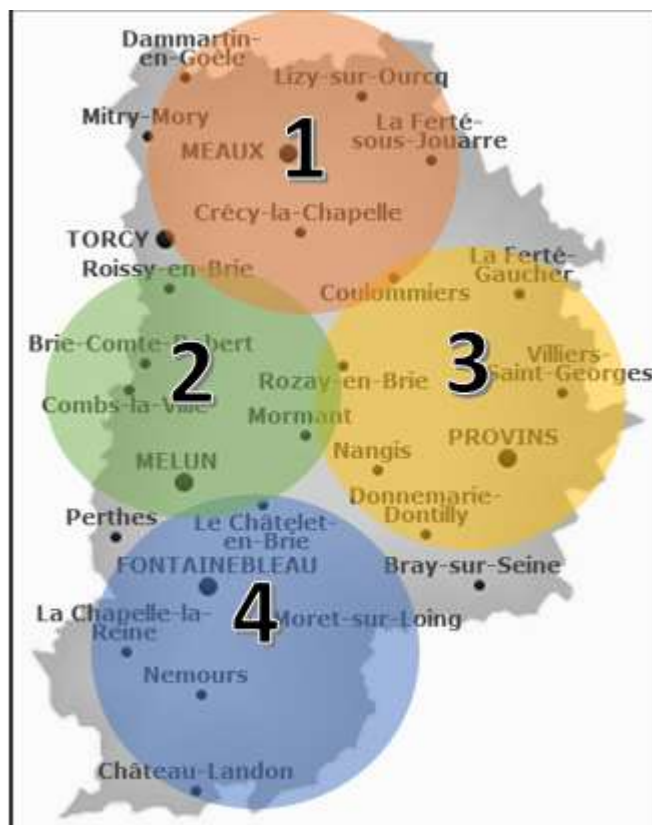
II L'identification et la priorisation des actions qui concernent l'ensemble du département

La CSSM propose que les actions qui concernent l'ensemble du département soient identifiées et priorisées.

Certaines actions sont pertinentes pour tout le territoire telles que le développement des structures d'accueil des adolescents ou de la réhabilitation psycho-sociale.

Ces actions seront priorisées par les cellules territoriales créées spécifiquement pour mettre en œuvre le PTSM. Ces cellules sont présentées ci-après :

III La mise en place de cellules territoriales du PTSM correspondant à des zones géographiques pertinentes dans le département



Les zones en question connaissent des problématiques différentes en terme de population (densité, diversité, profils socio-culturels) et d'aménagement du territoire (infrastructures et dessertes).

L'enjeu de la constitution de ces cellules est de mobiliser des personnes sur le long-terme qui apporteront des idées adaptées à leurs situations et seront motivées par les améliorations concrètes apportées par le PTSM sur leur territoire.

La CSSM propose que ces cellules soient composées d'un coordonnateur local rattaché au centre hospitalier du territoire, du chef de pôle et du cadre de pôle santé mentale du territoire ainsi que des représentants des acteurs locaux du territoire dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Chaque cellule accompagne et coordonne les actions des pilotes et des contributeurs locaux qui mettent en œuvre sur leur territoire les actions départementales et locales du PTSM.

Dans cette organisation le coordonnateur départemental est en appui des cellules territoriales. Il accompagne les coordonnateurs et les pilotes locaux si besoin pour favoriser une avancée régulière des travaux sur chacun des territoires.

Contractualisation avec l'ARS

Le premier contrat territorial aura pour objet de favoriser les conditions de mise en œuvre du PTSM sur un territoire aussi vaste que la Seine-et-Marne.

Pour 2023 la CSSM va demander un budget pluriannuel pour financer les coordonnateurs locaux des cellules territoriales.

A partir de 2024 la CSSM pourra demander des financements à l'ARS pour les actions départementales et locales identifiées comme prioritaires.